

Défense maritime du territoire (DMT)

Sentinelles des mers

Pour répondre aux besoins opérationnels qui entrent dans le cadre de la fonction stratégique protection, la Marine a développé une posture permanente de sauvegarde maritime (PPSM), mettant en œuvre la défense maritime du territoire. Celle-ci s'appuie sur un continuum terre-mer et air qui s'étend du littoral à la haute mer.



SÉMAPHORE

Vedettes Gendarmerie

Caiman Marine

Frégates multimissions

Chasseurs de mines

Patrouilleurs de haute mer

Atlantique 2

EDOP*

Bâtiments de soutien et de souveraineté

Patrouilleurs Gendarmerie

Porte-hélicoptères d'assaut

Patrouilleurs de haute mer

12 NAUTIQUES

200 NAUTIQUES

Vedettes Gendarmerie

*EDOP

Sous-marins nucléaires d'attaque

Frégates de surveillance

Dauphin SP

Patrouilleurs de service public

Caiman Marine

Frégates de défense aérienne

ECUME

EAUX SOUVERAINETÉ OU JURIDICTION FRANÇAISE

Défense et exercice de la souveraineté dans les eaux territoriales nationales. Préservation des droits de la France dans les espaces sous juridictions. Surveillance de la menace mines des chenaux d'accès des ports civils et militaires.

HAUTE MER

Surveillance et intervention dans la profondeur. Contre-terrorisme maritime, protection des lignes maritimes de communication assurant l'approvisionnement énergétique et marchand de la métropole et des DOM-TOM. Lutte contre les trafics illicites et sauvetage en haute mer.